

Gy le 21 octobre 2018

PCD/PBD Genève soutient l'initiative populaire « Prévoyance professionnelle – Un travail plutôt que la pauvreté »

Le PCD Genève a décidé lors de son assemblée générale de soutenir cette initiative populaire, lancé par l'association Workfair 50+ (<http://www.workfair50plus.ch>). André Leitner, notre vice-président cantonal, rejoindra le comité de cette initiative pour la soutenir activement. Voici les arguments du comité d'initiative Workfair50+ :

- 1. De façon manifeste, le fait que les cotisations au 2ème pilier représentent généralement une dépense équivalant à 18% du salaire pour les employés de 55 ans ou plus, est objectivement une pénalisation en défaveur de ces derniers sur le marché du travail, le taux étant inférieur (voire très nettement inférieur) pour les employés plus jeunes.*
- 2. Cette pénalisation tend à conduire ceux qu'on désigne par "seniors", plus que d'autres, vers un licenciement lors de mesures de restructurations où sont visées des réductions de coûts.*
- 3. Après ledit licenciement, ces demandeurs d'emploi soi-disant âgés ne disposent de pratiquement aucun argument pour contrebalancer le surcoût en question lié au système actuel de prévoyance professionnelle.*
- 4. L'initiative envisagée vise essentiellement, à terme, la suppression de cet effet pervers du système LPP en vigueur. Elle le fait dans des termes généraux qui fixent un principe d'équité où le législateur et les partenaires sociaux conservent toutes leurs compétences et leurs responsabilités.*
- 5. Ledit principe mettrait fin à la pénalisation susmentionnée, qui, dans un cadre plus large, conduit à la constitution d'une véritable bombe sociale à retardement. On observe des fins de parcours professionnels se transformant de plus en plus en exclusions de la société, d'une part, la naissance d'un conflit potentiel entre générations, d'autre part.*
- 6. Les initiants sont conscients qu'un taux unique, indépendant de l'âge, entraînerait vraisemblablement des cotisations plus élevées au début des parcours professionnels, surtout en valeurs relatives. Toutefois et en valeurs absolues, les projections informelles effectuées, toutes autres choses étant égales par ailleurs, montrent que les montants en jeu (quelques dizaines de francs par mois pour des rémunérations usuelles) restent dans le domaine du raisonnable.*
- 7. Au demeurant, le second principe d'équité proposé, à savoir l'affiliation au 2ème pilier dès que l'on cotise au 1er, réduirait le taux (donc les montants) des cotisations à considérer. Pour les caisses de pension, le système d'une prévoyance professionnelle par capitalisation est ainsi renforcé sans plus de frais de traitement puisqu'elles prélèvent déjà les cotisations risques (décès et invalidité).*

8. La proposition principale ressort d'une logique dont aucune autre mesure alternative en discussion (mesures du marché du travail, coaching par des "Mentors", préférence indigène, interdictions d'âge limite dans les annonces, prolongation des délais de congé, etc.) ne peut se prévaloir.

9. Pour les employeurs et pour les caisses de pension, la disparition de taux différenciés par rapport à l'âge faciliterait le calcul des cotisations. C'est une rationalisation accompagnée d'une diminution des coûts de traitement.

Pour plus de renseignements :

Thierry Vidonne (079 341 56 76)
Président PCD Genève
Vice Président PBD Suisse
<http://www.bdp.info/ge/fr/>
<https://www.facebook.com/PBD.GE/?ref=ts&fref=ts>

André Leitner (079 277 27 50)
Vice-Président PCD Genève